

Date d'affichage : 03/12/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 02/12/2019</p>

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 30/11/2019 :

U19D-54021.1 BOULOGNE ESL/OUTREAU AS. Match arrêté à la 30^{ème} minute pour insuffisance de visibilité. Après étude des pièces au dossier, la Commission donne match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret